

Paris, le 24 mars 2017



Objet : Revendication des anesthésistes-réanimateurs

Le Conseil National des Jeunes Chirugiens avec l'ensemble des Chirugiens en formation qu'il représente apporte son entier soutien aux revendications des anesthésistes-réanimateurs.

La double formation au bloc opératoire et en réanimation doit être sanctuarisée.

Il est inconcevable que les anesthésistes-réanimateurs avec lesquels nous travaillons tous les jours pour satisfaire aux exigences de qualité envers nos patients soient amputés de cette part essentielle de leur formation.

La formation en réanimation assure au quotidien la pleine et entière sécurité de prise en charge des patients en péri-opératoire et nous permet de travailler en toute confiance avec les anesthésistes.

Si la Réforme du 3^{ème} Cycle demeure à nos yeux indispensable, la détermination du flux dans les filières doit être le résultat d'un travail objectif d'analyse démographique.

En ce sens, le contenu du décret du 26 décembre 2016 n'est pas en accord avec les exigences démographiques et comporte des chiffres proprement aberrants.

Le CNJC avec les anesthésistes-réanimateurs, demandent à la DGOS de revoir les estimations de ces chiffres.

De telles décisions précipitées ne sauraient mettre à mal le fruit d'un travail de concertation de plusieurs années sur cette Réforme mené consciencieusement.

Le CNJC sera une nouvelle fois aux côtés de ses confrères anesthésistes-réanimateurs pour assurer la défense de la qualité de leur formation.

Le Conseil National des Jeunes Chirugiens

Le Président du CNJC
Marc-Olivier GAUCI

**La Secrétaire Générale
du CNJC**
Alizée PORTO

La Trésorière du CNJC
Morgane Le CHATELIER